Santé publique France

Epidémiologie de la rougeole en Nouvelle-Aquitaine

Point de situation du 06 aout 2019

Le point épidémio

En Nouvelle-Aquitaine, un foyer de cas de rougeole est apparu depuis début mai 2019 (semaine 18), lié à la participation à la foire aux jambons à Bayonne ayant eu lieu du 18 au 21 avril 2019. Depuis cette date, nous avons assisté à une recrudescence du nombre de cas dans le département des Pyrénées-Atlantiques et plus généralement dans le sud de la région. Les actions de prévention mises en place doivent se poursuivre activement.

La rougeole est aujourd'hui surveillée en France par la déclaration obligatoire, qui est indispensable pour suivre la propagation de la maladie et évaluer les actions de prévention mises en œuvre.
Les données présentées, extraites de la base nationale de Santé publique France, sont provisoires à la date de l'analyse (données arrêtées au 04/08/2019). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination.

Points clés

La circulation du virus de la rougeole reste active dans la région :

- **En Nouvelle-Aquitaine** : **388 cas** depuis le 1er janvier 2019 dont 331 cas déclarés depuis début mai (semaine 18). Après une hausse du nombre de cas déclarés entre les semaines 18 et 21 (29 avril au 26 mai), 37 cas par semaine en moyenne, le nombre hebdomadaire de cas déclarés a diminué avec en moyenne 20 cas par semaine depuis la semaine 22 (27 mai au 04 aout). Au total, depuis le début de l'année, 87 cas ont été hospitalisés.
- **En France : 2313 cas** de rougeole ont été déclarés depuis le 1er janvier 2019, dont 672 (29%) ont été hospitalisés, et parmi eux 30 cas ont été hospitalisés en réanimation. La circulation du virus de la rougeole reste active et 89 départements ont déclaré au moins 1 cas au cours de la période. Parmi les cas âgés de plus d'un an et nés depuis 1980, et pour lesquels le statut vaccinal était connu, 88% sont survenus chez des sujets non ou mal vaccinés (sur un total de 1 627 cas).
- **La couverture vaccinale rougeole reste insuffisante en Nouvelle-Aquitaine** : 81% variant de 73% dans les Pyrénées-Atlantiques à 85% en Gironde (2 doses à 24 mois) (objectif cible : 95 % pour éliminer la maladie)

** Des différences d'effectifs peuvent exister avec le bulletin national en raison de dates et heures d'extractions différentes*

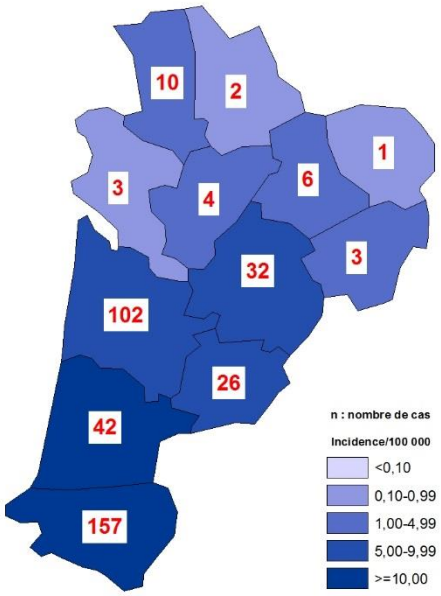

Figure 1 : Nombre de cas de rougeole et incidence, par département en Nouvelle-Aquitaine , 1er janvier 2019 - 04 aout 2019 (n=388)

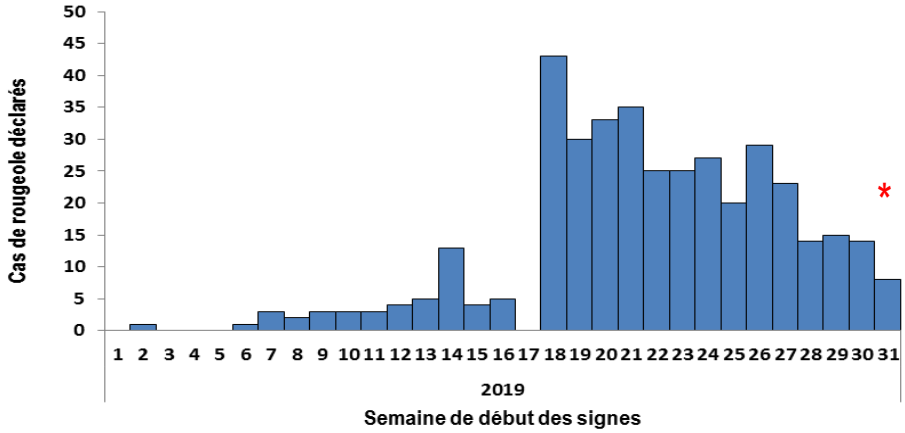

* NB : les données en S30 et S31 ne sont pas consolidées

Figure 2 : Distribution hebdomadaire des cas de rougeole déclarés par semaine de début des signes, en Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier - 04 aout 2019 (n=388)

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier – 04 aout 2019 (n=388)

Gravité (n=366)	n	%
Cas hospitalisés	87	23,8
Dont cas admis en réanimation	2	0,5
Décès	0	0,0
Données démographiques (n=388)		
Sex-ratio (H/F)	1,2	
Age médian (années)	20	
Classification des cas (n=388)	**n**	**%**
Cas confirmés	162	41,8
Cas épidémiologiques	75	19,3
Cas cliniques	151	38,9
Statut vaccinal * (n=240)	**n**	**%**
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	193	80,4

*sur cas de plus d'un an et nés depuis 1980, avec statut vaccinal connu

Rappel :
Cas clinique : cas présentant les critères cliniques évocateurs de rougeole
Cas épidémiologique : cas clinique qui a été en contact avec un cas de rougeole confirmé (7 à 18 jours avant le début de l'éruption)
Cas confirmé : cas présentant les signes cliniques évocateurs de rougeole et confirmé biologiquement

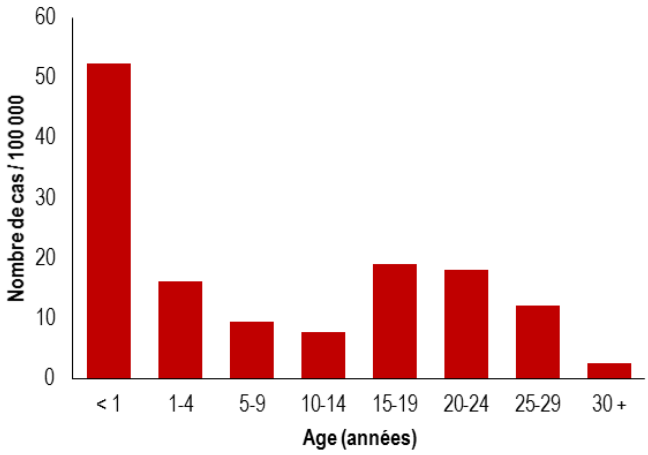

Figure 3 – Incidence des cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier – 04 aout 2019 (n=388)

VERIFIEZ votre vaccination !

Faites le point avec votre médecin

Si vous êtes né(e) à partir de 1980 :
- Que vous n'avez pas eu la rougeole,
- Que vous n'avez pas reçu 2 doses de vaccins ROR
- Ou que vous avez égaré votre carnet de santé.

Si vous êtes né(e) avant 1980 :
- Vous avez probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas vous êtes déjà protégé.
- En cas de doute, consultez votre médecin.

Recommandations autour d'un cas de rougeole

Déclaration du cas à l'ARS au 0809 400 004 ou par mail ars33-alerte@ars.sante.fr (fiche de DO)

Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.
Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 moins nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548

Chez les nourrissons et les enfants : administration d'une 1ère dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois et une 2nd dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national :https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-prevention-vaccinale/rougeole/documents/bulletin-national/bulletin-epidemiologique-rougeole.-donnees-de-surveillance-au-7-aout-2019
Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr
Sur la prévention : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/la-rougeole-est-une-maladie-tres-contagieuse-evitons-sa-propagation
Evolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole du HCSP (23 avril 2018) : https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=651

En savoir plus https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal; et pour la vaccination avant l'âge de 12 mois suite à l'arrêt de commercialisation du vaccin monovalent ROUVAX : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-04/recommandation_vaccination_contre_la_rougeole_avant_lage_de_12_mois_suite_a_larret_de_commercialisation_du_vaccin_monovale.pdf

Santé publique France

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de Santé publique France Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur :
www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Santé publique France Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :
4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54